



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC

LE PREFET DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

L'arrêté préfectoral n° 2021-DCAT-BEPE- 46 du 16 mars 2021 prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de Phalsbourg dans le cadre du dossier d'enregistrement présenté par la Société Bouche Logistique pour la construction d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Phalsbourg.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit du **6 avril 2021 au 4 mai 2021 inclus** pour y être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie au public.

Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle « www.moselle.gouv.fr - publications –publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins »

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Phalsbourg ou les adresser au Préfet par lettre à la préfecture de la Moselle - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement 9, place de la préfecture - 57034 METZ - Cedex 1, ou le cas échéant, par voie électronique - pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr - avant la fin du délai de consultation du public, soit **le 4 mai 2021**.

Le dossier d'enregistrement est également transmis au conseil municipal de la commune d'implantation du projet : Phalsbourg et aux conseils municipaux des communes de Vilsberg et Mittelbronn, communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet., conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement.

Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé et communiqué au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit **avant le 19 mai 2021**.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Grégory PONT – APAVE Alsacienne SAS – Agence Energie Environnement – 2 rue de l'électricité – 67550 VENDENHEIM – Tél. : 06.99.24.77.86– Mel : gregory.pont@apave.com

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le préfet de la Moselle statuera par arrêté sur la demande de la société Bouche Logistique.

La décision sera soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.